



A R R E T E N° 2011-51

Arrêté portant autorisation d'ouvertures exceptionnelles de l'Ebénisterie SILVENT

Le Maire de la Commune de NONGLARD,

- vu le Code du Travail, et notamment l'article L.221.19, relatifs à l'ouverture exceptionnelle des commerces le dimanche,
- vu les circulaires préfectorales n°85.13 du 24 janvier 1985, et 90.31 du 23 mars 1990,
- vu la demande présentée par Monsieur Jean-Luc SILVENT pour l'autorisation d'ouvrir son établissement les dimanches 6 et 13 novembre 2011,

ARRETE

Article 1 :

Monsieur Jean-Luc SILVENT est autorisé à ouvrir son ébénisterie, sise à Nonglard, les dimanches 6 et 13 novembre 2011.

Article 2 :

Le repos compensateur devra être pris dans la quinzaine qui suit.

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de la Balme de Sillingy,
- Monsieur Jean-Luc SILVENT.

Fait à Nonglard,
Le 24 octobre 2011
Le Maire,
Eric LABAZ

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
- Transmis en Préfecture le 25 octobre 2011